



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donnée par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Fabien tiendra une consultation publique écrite selon la procédure prévue à l'Arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, dans le cadre de la demande de dérogations mineures 2021-004.

Vos représentations ou commentaires écrits sur cette demande peuvent être adressés à la municipalité, du 16 avril au 3 mai 2021, en écrivant au soussigné, à l'adresse courriel suivante en spécifiant dans l'objet le numéro de la dérogation :

direction@saintfabien.net

ou au

20A, 7^e avenue,

Saint-Fabien Québec G0L 2Z0

Après avoir pris connaissance des commentaires, le conseil municipal adoptera une résolution, autorisant ou refusant la demande de dérogations mineures, lors d'une séance ordinaire à être tenue le 3 mai 2021.

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

Les demandeurs déposent une demande de dérogation mineure concernant les dimensions du terrain pour la reconstruction alors qu'on retrouve une largeur de 24.38 mètres, une profondeur de 47.95 mètres et une superficie de 1 150.7 mètres carrés, contrairement aux 50 mètres de largeur, 75 mètres de profondeur et 4000 mètres carrés en vertu de l'article 4.8 du règlement de lotissement #469 de la municipalité.

Les documents relatifs à la présente demande de dérogation mineure peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec le service administratif de la municipalité durant les heures habituelles de bureau.

Désignation de l'immeuble affecté

4 104 943 et 4 920 625 du cadastre du Québec (68-A, chemin de la Mer Est).

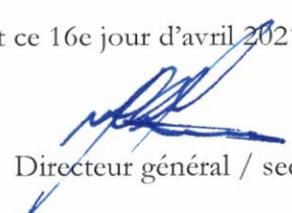
DONNÉ A ST-FABIEN, CE 16 AVRIL 2021


Directeur général / secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Fabien, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16^e jour d'avril 2021 entre 11 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour d'avril 2021.


Directeur général / secrétaire-trésorier



MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donnée par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Fabien tiendra une consultation publique écrite selon la procédure prévue à l'Arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, dans le cadre de la demande de dérogations mineures 2021-007.

Vos représentations ou commentaires écrits sur cette demande peuvent être adressés à la municipalité, du 16 avril au 3 mai 2021, en écrivant au soussigné, à l'adresse courriel suivante en spécifiant dans l'objet le numéro de la dérogation :

direction@saintfabien.net

ou au
20A, 7^e avenue,
Saint-Fabien Québec G0L 2Z0

Après avoir pris connaissance des commentaires, le conseil municipal adoptera une résolution, autorisant ou refusant la demande de dérogations mineures, lors d'une séance ordinaire à être tenue le 3 mai 2021.

Nature et effet des dérogations mineures demandées :

Le demandeur dépose une demande de dérogation afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal en dans la marge de recul avant en s'implantant à 0 mètre de la ligne avant, sans toutefois être en conformité avec la réglementation en vigueur, tel que l'exige la grille des spécifications du règlement de zonage #476.

Les documents relatifs à la présente demande de dérogation mineure peuvent être consultés et toute personne intéressée peut obtenir des renseignements en communiquant avec le service administratif de la municipalité durant les heures habituelles de bureau.

Désignation de l'immeuble affecté

6 425 293 et 6 425 294 du cadastre du Québec (10, rue Industrielle Ouest).

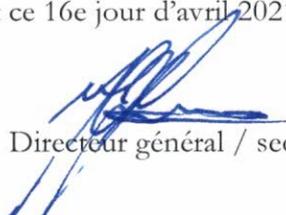
DONNÉ A ST-FABIEN, CE 16 AVRIL 2021


Directeur général / secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Fabien, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 16^e jour d'avril 2021 entre 11 et 12 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour d'avril 2021.


Directeur général / secrétaire-trésorier